

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 8 décembre 2023

OBJET : DELIBERATION N°13 - Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2024 – avis du Conseil municipal sur les dérogations accordées par monsieur le Maire

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Sylvie Daniel
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Didier David représenté par Mme Nicoletti-Dupuy
M. Alain Brunetti représenté par M. le Maire
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Poulet
Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Depagneux-Segaud
Mme Marion Troyat représentée par M. Junguené
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Ferrero
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Genieys

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231219-DEL13_DIMAN2024-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023

N° 13

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

Direction : **Direction des ressources et de l'administration générale**

Objet : **Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2024 - Avis du Conseil Municipal sur les dérogations accordées par Monsieur le Maire**

Domaine : **9 - Autres domaines de compétences - 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

Mes chers collègues,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26 et R.3132-21 portant sur l'obligation de consulter au préalable les organisations d'employeurs et des salariés, dans le cadre des dérogations dominicales,

VU la demande de dérogation au repos dominical de la société Auchan en date du 20 septembre 2023, adressée à Monsieur le Maire de La Trinité,

VU la demande de dérogation au repos dominical de la société ACTION en date du 19 septembre 2023, adressée à Monsieur le Maire de La Trinité,

VU les demandes de dérogation au repos dominical de la société MAXI ZOO en date du 30 juin 2023 et du 10 novembre 2023, adressée à Monsieur le Maire de La Trinité,

VU les courriers adressés par la commune le 10 novembre 2023 aux organisations syndicales et aux employeurs conformément aux dispositions précitées,

VU le courrier de la commune de La Trinité, en date du 10 novembre 2023, adressé à la Métropole Nice Côte d'Azur, transmettant la liste des dimanches pour 2024,

CONSIDERANT que le nombre maximum de dérogations dominicales autorisées pour une année est de douze jours,

CONSIDERANT que le nombre de jours de dérogations sollicitées est de 6 par la société Auchan, 6 pour la société MAXI ZOO et de 8 pour la société ACTION La Trinité,

CONSIDERANT qu'un arrêté municipal fixant les jours d'ouvertures dominicales accordées pour l'année 2024 doit être pris avant le 31 décembre 2023,

CONSIDERANT qu'au préalable à la prise de cet arrêté municipal, une consultation préalable de l'organe délibérant de la commune est requise,

CONSIDERANT qu'il convient de distinguer les activités à prédominance alimentaire, des autres activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** pour les commerces de détail, la liste des dimanches fixés dans le cadre des dérogations dominicales pour l'année 2024, sur le territoire communal sous réserve de la conformité à la réglementation départementale, comme suit :

COMMERCES DE DETAIL A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE	AUTRES BRANCHES COMMERCIALES (équipement de la personne, du ménage et du foyer, culture, cadeaux, loisirs...)
	10 novembre 2024
	17 novembre 2024
24 novembre 2024	24 novembre 2024
01 décembre 2024	01 décembre 2024
8 décembre 2024	8 décembre 2024
15 décembre 2024	15 décembre 2024
22 décembre 2024	22 décembre 2024
29 décembre 2024	29 décembre 2024

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'un de ses représentants, à engager toutes les formalités administratives requises liées à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien Bonnafoux,

Ladislav Polski,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0